COMMUNE DE FALEYRAS

DIVISION en 2 terrains à bâtir

PLAN DE MASSE DE LA DIVISION AVEC POINTS 3D

Echelle : 1/500

Section AC n° 239 - S= 3363 m²
Section AC n° 240 - S= 2576 m²

Total cadastral = 5939 m²

Lot 1 - Terrain à bâtir = 2950 m² (dont 1360 m² en zone urbaine / 1590 m² en non constructible)
Lot 2 - Terrain à bâtir = 2950 m² (dont 2350 m² en zone urbaine / 600 m² en non constructible)

Total digitalisé (avant bornage) = 5900 m²

DPA 10

Chemin rural n° 29 de Damous

Lieu-dit "DAMOUS"

Limite de zonbe urbaine constructible

RD n° 122 de Chamadelle à Soulignac

Accès

Accès

Terrain à bâtir
Stotale=2950 m²
Dont 1360 m²
en zone urbaine constructible

Terrain à bâtir
Stotale=2950 m²
Dont 2350 m²
en zone urbaine constructible

Dont partie en zone
non constructible : 1590 m²

Dont partie en zone
non constructible : 600 m²

limite cadastrale

Zone aedificandi (construction principale)

AC 239 p

AC 240 p

238

269

402

423

424

426

427

422

467
1B

a
466

468

LEGENDE

Zone aedificandi (construction principale)
avec cotation et surface de la zone constructible

Accès au lot depuis le chemin rural

Points 3D NGF issus de la Base de donnée Altimétrique (IGN)

Flêche d'appartenance du terrain

Plan du 2/03/2026 suite à demande
de pièces complémentaires du 24/02/2026
(Matérialisation des parties en zone constructible)